

DELIBERATION 036/2024DEPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAISCANTON
DE
GRANDVILLIERSDate de convocation :
10/12/2024Date de l'affichage :
10/12/2024En exercice : 12
Présent(s) : 8
Absent(s) : 4
Pouvoir(s) : 3**Objet :****MISE EN PLACE D'UN SYTEME
DE VIDEOPROTECTION
+ CONTRAT
DE MAINTENANCE
SUR LA COMMUNE
« ACHAT »
- COMMUNE -***Mairie de Marseille en Beauvaisis***EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE****L'an Deux Mil Vingt Quatre, le dix-sept du mois de décembre**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Martine LANGLOIS et Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.**Absents** : Mesdames Aurélie LEVÊQUE, Servane CARON, Messieurs Francis DELABY et Thibaut HULLAERT.**Pouvoir** : Madame Aurélie LEVÊQUE donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves DECOCK, Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Françoise LEMARCHAND et Monsieur Francis DELABY donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Yves DECOCK

Vu le compte rendu de la commission voirie, et après étude des différentes propositions de IG électricité, Lease protect France, de Protection électronique Klena et de NTI, l'achat d'un système de vidéoprotection serait la solution la plus avantageuse qu'une location.

L'objectif de l'achat d'un système de vidéoprotection permettrait de concourir aux actions de prévention de la délinquance, de la sécurité publique, de réaliser un des projets inscrit dans le mandat des élus et surtout de répondre à une attente des habitants ; et notamment pour :

- une surveillance des dépôts de déchets sauvages,
- un soutien fonctionnel pour aider la gendarmerie dans leurs missions,
- une prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d'installation d'un système de vidéoprotection sur la voie publique. La demande porte sur 9 sites pour un ensemble de (11 caméras = 5 caméras sont des identifications de véhicules et 6 caméras sont des caméras de surveillance de zones).

La commune devra mettre à disposition un emplacement sécurisé pour l'installation du coffret de vidéoprotection, d'une table pour l'installation du poste d'exploitation, mettre en service des coffrets électriques, prévoir des élagages pour la mise en place de liaison radio ou pour la visualisation correcte des caméras.

DELIBERATION 036/2024

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale pour la mise en place d'un système de vidéoprotection et d'un contrat de maintenance est de :

INVESTISSEMENT :

- Installation d'un système de vidéoprotection 70 000 euros HT

FONCTIONNEMENT :

- Maintenance annuelle 1 800 euros HT

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Marseille en Beauvaisis.

Le conseil municipal :

- **accepte** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Marseille en Beauvaisis sous réserve de l'autorisation préfectorale

- **adopte** le plan de financement prévisionnel suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T.
Installation d'un système de vidéoprotection	70 000 €	DETR 40 % de 55 000 €	22 000€
		Département 34% + bonif de 10 %	30 800€
		région	3 200€
		Commune 20%	14 000 €
Total	70 000 €	Total	70 000 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T.
Maintenance annuelle	1 800 €	/	0

- **autorise** Madame le Maire à solliciter des subventions dans le cadre de la DETR et auprès de la région et du département.

- **charge** Madame le Maire de toutes les formalités relatives à cette opération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,
Le 17/12/2024

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves DEOCOK

Le Maire,

Isabelle DUBUT

